

Arbitrage des conflits du travail.—Depuis mars 1907, date de la mise en vigueur de la Loi d'Arbitrage des différends industriels, jusqu'à la fin de 1916, il a été reçu 217 demandes de nominations d'arbitres et 184 bureaux d'arbitrage ont été créés. Dans trente-deux cas, les conflits furent réglés amiablement entre les intéressés avant que le ministère ait pu agir, ou bien la nécessité de son action disparut. Dans tous les autres cas, un bureau d'arbitrage fut établi au commencement de 1917. Environ 350,000 ouvriers étaient intéressés à la solution de ces 217 différends. Au cours de cette période, vingt-une fois seulement la procédure d'arbitrage a été impuissante à empêcher la grève ou à la faire cesser. Sur ces vingt-une grèves, onze ont affecté l'industrie minière, neuf les transports et la dernière une usine municipale d'électricité. Durant l'année 1916, il a été reçu vingt-sept demandes d'intervention par voie d'arbitrage; de plus, on eut à s'occuper de deux conflits nés l'année précédente. Seize bureaux d'arbitrage ont été constitués; dix difficultés ont été réglées préalablement à toute action gouvernementale; un autre bureau d'arbitrage a été constitué dans les premiers jours de 1917. Une seule grève a été déclarée après échec de la procédure d'arbitrage.

Division des salaires équitables.—Cet organisme du ministère du Travail a pour mission de préparer des cédules de salaire minimum, qui sont insérées dans les contrats d'entreprises du gouvernement fédéral et doivent être observées par les entrepreneurs dans l'exécution des travaux qui leur sont confiés. Depuis 1900, date de l'adoption de la Résolution des salaires équitables jusqu'à la fin de l'année 1916, il a été préparé 3,561 de ces cédules, dont soixante-dix-huit en l'année 1916.

COÛT DE LA VIE AU CANADA.

Prix de gros.—Le rapport spécial sur les cours des denrées et autres nécessités dans le commerce de gros, au Canada pendant les vingt années 1890-1909, publié par le ministère du Travail en 1910, a été suivi de rapports annuels similaires, pour chaque année, de 1910 à 1916. Les calculs sont basés sur le cours moyen, durant les dix années 1890-1899, de 230 denrées, articles ou objets de consommation ménagère, lequel cours sert de régulateur aux fluctuations qui se sont produites ultérieurement; depuis 1910, les observations se continuent sur 272 denrées et articles, divisés en treize groupes. Les tableaux et les diagrammes montrent les fluctuations des cours, par groupes, d'année en année en remontant jusqu'à 1890 et de mois en mois pour 1916.

La hausse des cours en 1916 fut beaucoup plus accentuée qu'en 1915, qui avait déjà vu une progression inquiétante. Cette hausse embrasse tous les produits, à l'exception du bois et de quelques articles secondaires. Vers la fin de l'année surtout, les produits de la ferme et tous les aliments en général ont atteint des prix excessifs, comme conséquence de l'insuffisance des récoltes.